

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 12-1438/SG/AE mettant à jour jusqu'au 30 juin 1972 la série des indices de prix et de salaires à prendre en compte pour l'application des clauses :de 'variation de prix dans les marchés de construction et de travaux publics passés pour le compte du Territoire.

n° 12-1438/SG/AE

Ministère  
MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Date de publication  
6 octobre 1972

Numéro JO  
n° 20 du 25/10/1972

Date du numéro  
25 octobre 1972

### TEXTE INTÉGRAL

Les valeurs des indices de prix et de salaires à prendre en compte pour l'application des clauses de variation de prix dans les marchés de construction et de travaux publics passés pour le compte du Territoire, sont ainsi fixées : B.S.D. N° 9. Valeurs des indices en 1972 (base 100 : juillet 1968).